

**Commune de Mauriac (Cantal)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-cinq, le trois décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-sept novembre, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 27 novembre 2025

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

**Présents :**

Edwige ZANCHI  
Jean Jacques VAISSIER  
Raymonde THESSANDIER  
Jacques SERRAT  
Michel PAPON  
Georges ALBESSARD  
Geneviève RONGERE  
Jacqueline BORNE  
Gille FRUTIERE  
Sabine RIVET  
Sylvie FENIES  
Claudine HEBRARD  
Guillaume POINAT  
Cyrille ROLLIN  
Audrey LAFARGE  
Samuel LEBEAUX  
Andrée BROUSSE  
Gérard VIOLLE  
Stéphanie SERIEIX

**Etaient représentés :**

Béatrice CARTAYRADE ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,  
Maryse BONNET ayant donné pouvoir à Jacques SERRAT,  
Elisabeth BALADUC ayant donné pouvoir à Michel PAPON,  
Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Edwige ZANCHI  
Bruno DUFAYET ayant donné pouvoir à Gille FRUTIERE,  
Géraud MAZE ayant donné pouvoir à Guillaume POINAT,  
Alain DELASSAT ayant donné pouvoir à Gérard VIOLLE.

**Etait absent :**

Julien CHAMBON

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2025-12-03 /16	<b>Sections Sportives Scolaires du Lycée Polyvalent de Mauriac et du Collège du Méridien: subvention à la ligne d'eau</b>
----------------	---

Madame le Maire rappelle la création d'une section sportive Natation au sein du Lycée de Mauriac après celle ouverte au collège du Méridien depuis l'ouverture du centre aquatique intercommunal.

Considérant que dans le cadre de conventions de partenariat, la commune s'engage à soutenir le développement des sections sportives natation au Lycée et au collège.

Le Conseil Municipal,  
Sur proposition de Madame le Maire,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	26	0	0

**DECIDE** d'attribuer une contribution à hauteur de 50 % du coût par ligne d'eau utilisée (plafonnée à 11 €) par la section sportive Natation du Lycée Polyvalent de Mauriac.

**DECIDE** d'attribuer une contribution à hauteur de 50 % du coût par ligne d'eau utilisée (plafonnée à 11 €) par la section sportive Natation du collège du Méridien.

**DIT** que le versement de la subvention pourra intervenir au fur et à mesure de la présentation d'un état indiquant la période et le nombre de lignes d'eau utilisées par la section sportive natation du Lycée de Mauriac ou du collège du Méridien.

**CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente

**Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus**

**Au registre sont les signatures  
A Mauriac, le 03 décembre 2025**

Le Maire,  
  
**Edwige ZANCHI**



La Secrétaire de séance,

  
**Audrey LAFARGE**

Date de publication sur le site internet [www.mauriac.fr](http://www.mauriac.fr) : **10 DEC. 2025**

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1